



**Syndicat Général C.G.T. des Personnels
de la Police Nationale du SGAP de Paris
et de la Préfecture de Police**

MOTION

**DANS LE CONFLIT DES AGENTS PÉNITENTIAIRES, LA CGT-
POLICE S'INTERROGE SUR LA NECESSITE DE
L'INTERVENTION DES POLICIERS ET GENDARMES ET
SOUTIENT LES REVENDICATIONS LÉGITIMES DES AGENTS**

Après 11 jours de lutte, les organisations syndicales des personnels de l'administration pénitentiaire se sont retrouvées et agissent en intersyndicale.

Cette union les conduira à la victoire.

L'État doit leur permettre d'assurer leur difficile métier en sécurité et reconnaître leur travail à sa juste valeur. !!

La CGT-Police soutient sans réserve le mouvement revendicatif des personnels des agents pénitentiaires.

La CGT-Police condamne la position du gouvernement qui consiste remplacer les fonctionnaires en lutte par des policiers et des gendarmes qui viennent malgré eux briser leur grève.

Dans un contexte d'austérité, l'état d'urgence puis la nouvelle loi *Anti-Terro* légitime une réorientation budgétaire sur les missions sécuritaires. Dans certains secteurs comme celui de la Justice, des financements importants ont été mobilisés mais la priorité est axée sur l'aspect strictement sécuritaire et communiquant en négligeant le volet de l'éducation et de la réinsertion.

Dans les établissements pénitentiaires, l'état d'urgence a pris des proportions exagérées qui se traduisent par une forte dégradation des conditions de travail. Les transfèrements, extractions et gardes extérieures sont confiées à l'administration pénitentiaire car les

policiers et gendarmes ne sont plus en capacité d'exercer ces missions. Cependant, le recul constant des effectifs de nos collègues de la pénitentiaire ne leur permet plus d'assurer le quotidien, sauf à multiplier les heures supplémentaires.

Dans le cadre des politiques budgétaires mises en place les gouvernements aux affaires depuis deux décennies, le recours à des agents non titulaires intensifie la précarité au sein de la fonction publique. Les organisations de service sont imposées sans concertation. Les conditions de travail sont dégradées mettant une pression inacceptable sur les agents en termes de charges de travail et d'injonctions paradoxales.

Par conséquent nous considérons que la police n'a pas à intervenir dans ce conflit social et surtout pas à se substituer aux missions des agents qui luttent pour leurs légitimes besoins.

Au lieu de détourner les policiers de leurs missions première de service public, le gouvernement doit d'urgence ouvrir le chantier de la négociation avec les organisations syndicales des agents pénitentiaires en particulier et des fonctionnaires en général.